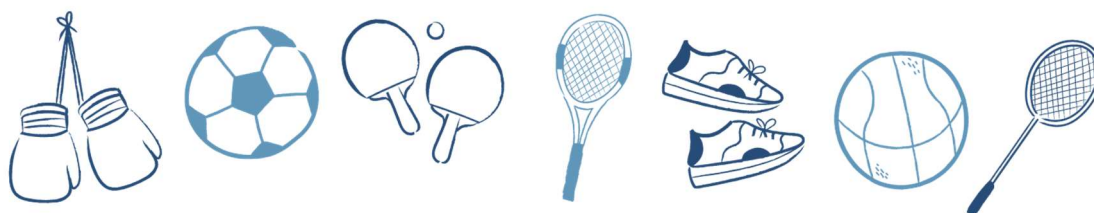


## **APPEL A CANDIDATURES**

**« En mouvement et en santé : en 2024, célébrons nos performances sportives ! »**

Cahier des charges



En cette année 2024 exceptionnelle à double titre, la FHF fêtant ses 100 ans et la France accueillant les Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris cet été, la FHF organise une grande séquence de valorisation du sport, porteur de valeurs fortes, d'innovations et promoteur de la santé et du bien-être.

A ce titre, la FHF propose de distinguer des établissements et services publics médico-sociaux (ESMS) ayant mis en œuvre des actions innovantes dans le domaine de l'activité physique et du maintien de l'autonomie en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Cet appel à candidatures auprès des ESMS publics a pour objectif d'identifier les actions déployées auprès de ces publics et valoriser les plus innovantes.

Tous les ESMS publics, autonomes ou rattachés à un établissement public, et les GCSMS peuvent participer en déposant un dossier de candidature :

**Jusqu'au 29 mai 2024**

**Par email : [autonomie@fhf.fr](mailto:autonomie@fhf.fr)**

## Appel à candidatures « En mouvement et en santé : en 2024, célébrons nos performances sportives ! »

### Contexte :

Dans un récent rapport de février 2022, l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire Alimentaire, de l'Environnement et du Travail (ANSES) dressait un constat alarmiste pour nos politiques de santé : l'organisation de la vie de 95% des adultes français les exposerait à une détérioration de leur santé, risques encore majorés par le cumul manque d'activité physique et sédentarité.

Générateur de maladies chroniques et de mortalité, la sédentarité est vectrice d'inégalités marquées. Ce tribut de la sédentarité est ainsi payé plus lourdement par les personnes âgées, dont les chutes liées à la perte d'autonomie constituent près de 12.000 décès par an, et par les personnes affectées par un handicap moteur et/ou psychique.

Dans son rapport remis au gouvernement le 17 mars, le député Jean-Marc ZULESI formule 21 propositions "pour maintenir l'autonomie et vivre en bonne santé" et promeut les mobilités actives, telles que la marche ou le vélo, comme leviers de lutte contre la sédentarité, contre les chutes et contre l'isolement.

En tant qu'acteurs majeurs de l'accompagnement de ces publics, les établissements de santé et les établissements et services médico-sociaux (ESMS) pour personnes âgées en perte d'autonomie et personnes en situation de handicap jouent un rôle majeur en la matière. Le décret du 17 juillet 2023 prévoit que « chaque établissement social et médico-social désigne parmi ses personnels un référent pour l'activité physique et sportive ». Une première étape vers la promotion des mobilités actives en ESMS est franchie.

Puissant facteur de prévention et de promotion du lien social, le sport adapté doit aujourd'hui se généraliser et passer les portes des établissements.

L'appel à candidatures « En mouvement et en santé » s'inscrit dans cette dynamique.



Il vient en écho avec les 24 propositions pour renforcer l'action publique en faveur du sport-santé, formulées par le Comité FHF Prévention sous l'égide du Pr Chollet.

Ce document est disponible sur le site de la FHF : <https://www.fhf.fr/actualites/communiqués-de-presse/24-propositions-pour-faire-de-2024-lannée-du-sport-santé>

### **Objectif :**

Cet appel à candidatures a pour objectif de mettre en valeur les actions innovantes des établissements et services médico-sociaux et de santé en matière de promotion du sport adapté. Tous les ESMS publics, groupements de coopération de type GCSMS, ainsi que les structures rattachées à un établissement public de santé ou EHPAD peuvent y participer.

Cet appel à candidatures distinguera **plusieurs initiatives à travers 3 catégories :**

- En mouvement et en santé en EHPAD et soins de longue durée
- En mouvement et en santé en ESMS handicap enfance
- En mouvement et en santé en ESMS handicap adulte

Cet appel à candidatures permet de :

- Valoriser le travail de vos équipes et faire connaître vos initiatives ;
- Promouvoir votre établissement ou le groupement dont vous êtes membre ;
- Diffuser vos initiatives auprès des autres établissements et ainsi permettre de faire progresser collectivement le sujet des mobilités actives en établissement ;
- Etre distingué par la FHF : articles dans la revue hospitalière de France (RHF) et sur le site internet de la FHF.

### **Critères d'éligibilités :**

- Plusieurs projets peuvent être déposés par un même établissement.
- Les actions proposées devront déjà être déployées au sein de votre établissement depuis plusieurs mois afin de pouvoir en mesurer les effets. Aucun pré-projet ne pourra être accepté.
- Les actions proposées doivent concerner en tout ou partie les résidents des établissements ou usagers des services d'accompagnement médico-sociaux (elles peuvent en partie concerner les professionnels intervenant dans ces établissements).

### **Critères de sélections retenus :**

La sélection se fera par un jury composé majoritairement de professionnels des ESSMS et établissements de santé, ainsi que de partenaires institutionnels à partir des critères d'évaluation suivants :

- Originalité, faisabilité et adaptation de l'action au public visé ;
- Qualité de l'action présentée et résultats obtenus ;
- Pertinence de l'action au regard des spécificités des publics accompagnés
- Calendrier d'actions qui démontre que le projet est passé au stade opérationnel ;
- Caractère transposable du projet à d'autres établissements ;
- Perspective de pérennisation de l'action présentée ;

- Mise en valeur du travail d'équipe nécessaire à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet.

L'action présentée doit revêtir un caractère préventif pour le maintien et le développement de la santé et de l'autonomie.

### **Lauréats :**

Nous distinguerons 4 lauréats :

- Un lauréat en EHPAD/soins de longue durée hospitaliers pour une action en faveur des **personnes âgées,**
- Un lauréat en structure d'accueil et d'accompagnement pour **enfants en situation de handicap**
- Un lauréat en structure d'accueil et d'accompagnement pour **adultes en situation de handicap**
- Et un lauréat « **Coup de cœur du Jury** » parmi les trois catégories précédentes.

Les lauréats auront l'opportunité de rédiger un article décrivant leur projet, qui sera publié dans la Revue Hospitalière de France, revue de référence de la Fédération hospitalière de France.

Par ailleurs, si cela vous est possible, vous pourrez nous fournir une courte vidéo de présentation de votre projet, qui fera l'objet d'une diffusion dans les supports de communication de la FHF.

### **Calendrier :**

- Lancement de l'appel à candidatures : **02 mai 2024**
- Date limite de réception des dossiers de candidatures : **29 mai 2024**
- Date de publication des résultats : **7 juin 2024**